

LES DYNAMIQUES D'INTEGRATION DANS LA ZONE D'EMPRISE DU
NIGERIA

Bio Goura SOULE

Février – Mars 2004

Table des matières

I- INTRODUCTION.....	3
II – CARACTERISTIQUES DE LA ZONE :	6
III- LE SOUS-ESPACE EST : UN POLE, TROIS PROBLEMATIQUES :	8
3.1- Le Nigeria : un géant aux pieds d’argile.....	8
3-2 – Trois problématiques autour du Nigeria.....	9
IV – LA DYNAMIQUE RECENTE DU SOUS-ESPACE.....	11
4.1 – L’accentuation des disparités de politiques économiques et commerciales	11
4-2 L’évolution des échanges	15
4.3- Le TEC UEMOA et l’évolution des échanges entre le Bénin, le Niger d’une part et le Nigeria d’autre part.....	16
CONCLUSION.....	20
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :.....	21

Liste des figures

Figure n° 1 : Carte du Sous-espace Est.....	5
Figure n° 2 : Evolution comparée des céréales (maïs, mil, sorgho, riz) entre les pays de la CEDEAO et l’ensemble Bénin+Niger+Nigeria en 2002.....	7
Figure n° 3 : Evolution comparée des tubercules entre les pays de la CEDEAO et l’ensemble Bénin+Niger+Nigeria en 2002.....	7
Figure n°4 : Evolution du taux de change Naira/f FCFA au marché parallèle de 2001-2003 sur quelques places commerciales du sous-espace.....	13
Figure n°5 : Evolution des échanges entre le Niger, le Nigeria et les pays de l’UEMOA.....	17
Figure n° 6 : Evolution des échanges entre le Bénin, le Nigeria et les pays de l’UEMOA.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux indicateurs macro-économiques du Sous-espace Est	8
Tableau 2 : Evolution récente de la Fiscalité douanière au Nigeria (en %).....	14
Tableau 3 Récapitulatif de la destination des produits exportés du Niger.....	18
Tableau 4 : Taux de croissance des importations des principaux produits de réexportation (%).....	18

I- INTRODUCTION

1. La zone d'emprise du Nigeria est multidimensionnelle, tellement est grande et multiforme, l'influence que la fédération exerce sur l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Dans le cadre de cette note, nous circonscrivons cette zone à ce sous-ensemble qui regroupe outre le Nigeria, ses quatre voisins immédiats : le Bénin et le Niger d'une part ; le Cameroun et le Tchad d'autre part. Cet ensemble géopolitique est connu sous le nom de sous-espace Est par opposition aux deux autres sous-espaces Centre et Ouest que les travaux de l'équipe IRAM / INRA / UNB / ont mis en relief au cours des années 80.

2. La région est à cheval sur deux entités géographiques classiques : l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Sur le plan géopolitique, les cinq pays sont partagés entre trois processus d'intégration économique régionale : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, Bénin, Niger et Nigeria), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA, Niger et Bénin) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC, Cameroun et Tchad). Le niveau différencié d'état d'avancement des processus d'intégration régionale constitue un des facteurs de dysfonctionnements que connaît ce sous espace.

3. La spécificité et la fonctionnalité de la zone reposent sur des acquis historiques, que paradoxalement les disparités de politiques économiques et monétaires, induites par les vicissitudes de l'histoire récente de chacun des Etats post coloniaux, semblent avoir renforcé. Ici, plus qu'ailleurs en Afrique Centrale et de l'Ouest, l'ampleur des relations économiques et spécifiquement commerciales entre les cinq pays est inversement proportionnelle au degré d'harmonisation des politiques économiques et commerciales.

4. En effet, à l'opposé des autres régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la zone d'emprise du Nigeria se caractérise par l'exceptionnel développement des transactions commerciales informelles. Ce trafic intéresse aussi bien les produits locaux, que ceux importés du marché international. Il en résulte une dynamique qui n'obéit à aucun des schémas de convergence des politiques tant sectorielles que macro-économiques en présence (CEDEAO, UEMOA, CEMAC). Elle est fondée sur l'exploitation des disparités de politiques économiques et commerciales, notamment des tribulations de celles du Nigeria. Ces dernières ont adopté ces dernières années une tendance franchement protectionniste qui contraste singulièrement avec la libéralisation engagée par les quatre autres pays sous l'égide de l'UEMOA et dans une moindre mesure de la CEMAC.

5. On se trouve donc dans une sorte d'espace de développement partagé, de solidarité animé par des réseaux marchands dont les actions sont parfois jugées déstructurant des économies de la région. La question essentielle qui est posée est celle de savoir si les politiques doivent aller dans le sens d'une légitimation de ses pratiques nocives pour l'économie régionale, mais qui permettent aux acteurs à la base d'avoir un espace de développement partagé, ou si elles doivent prendre l'allure de réformes qui favorisent une plus forte insertion du Sous-espace dans la mondialisation, dont son extraversion. La question peut paraître absurde au regard des discours sur les effets négatifs du secteur informel sur les économies nationales. Mais elle prend toute son importance au regard non seulement du nombre de personnes que ce secteur mobilise et des fonctions qu'il joue dans cet environnement économique dont la sophistication s'accompagne de plus en plus d'exclus.

6. Dans ce contexte toute politique sectorielle envisagée soit collectivement, par un groupe de pays, soit individuellement par chacun des Etats en présence, prend un relief particulier au regard de la

manière dont les économies nationales s'interfèrent. Plus que tout autre secteur, celui de l'agriculture comporte des enjeux régionaux, en relation non seulement avec les préoccupations de sécurité alimentaire, mais surtout de développement tout court. Ce secteur continue de mobiliser la majorité des actifs de la sous-région et contribue pour une large part à la création de la richesse. Il contribue à plus de 30 % à la création de la richesse régionale et demeure le secteur où les savoirs faire endogènes sont les mieux intériorisés par l'immense majorité de la population.

7. Au delà des complémentarités des productions, les différences de politiques agricoles qui induisent des niveaux différenciés de dotation des agriculteurs en facteurs de production sont devenues des déterminants d'une dynamique régionale dont la portée et les enjeux sont diversement appréciés par les acteurs en présence. En effet les politiques agricoles conduites par chacun des Etats depuis une vingtaine d'années sont marquées par de profonde divergence tant en terme d'orientation que de stratégie. Bien qu'elle ait mis les préoccupations de sécurité alimentaire au premier rang des objectifs, elles n'ont eu de succès que dans des secteurs des produits de rente et pour lesquels a émergé au cours des dernières années une demande régionale soutenue par l'urbanisation : cas des produits maraîchers.

8. Au total, le sous-espace Est fonctionne comme une enclave d'exclusivité dont la motricité est impulsée par un pôle central : le Nigeria. Le contraste entre ce géant et ses voisins est devenu la source essentielle des heurts et malheurs de cette région, qui incontestablement compte dans le fonctionnement des deux grands ensembles économiques viables de cette partie de l'Afrique : la CEDEAO et la CEMAC.

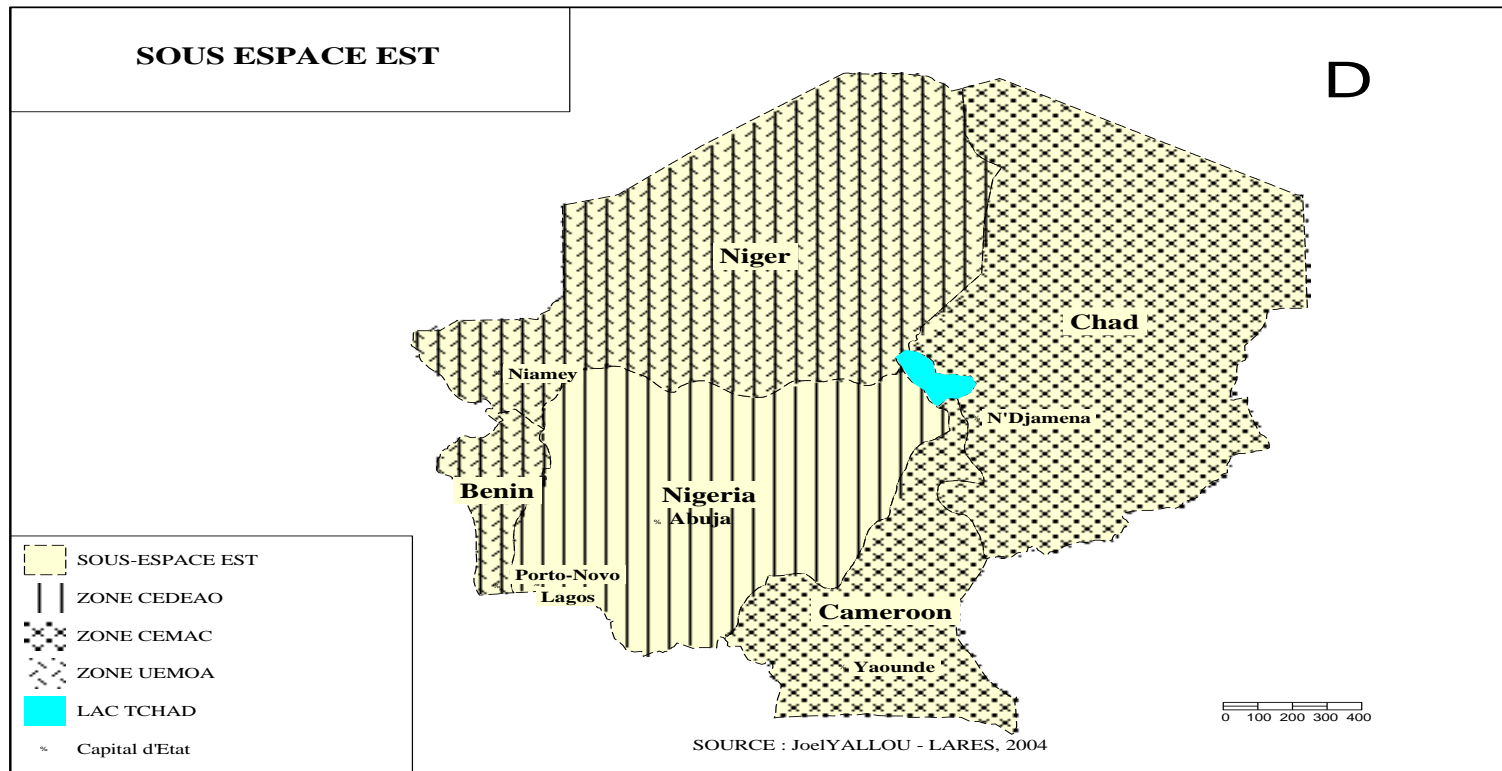


Figure n° 1 : Carte du Sous-espace Est

II – CARACTERISTIQUES DE LA ZONE :

9. Le sous-espace Est forme un bloc géographique de 4.064.962 km² pour une population estimée en 2003 à 165 millions d'âmes, soit environ 41,2 habitants au km². Le bloc CEDEAO (Bénin, Niger, Nigeria) couvre 57% de l'espace et contribue pour 88% à son peuplement. Les densités de population varient entre 6,3 habitants au Tchad et 141 habitants au km² au Nigeria. Cependant au Sud, tant du Cameroun, du Nigeria, que du Bénin, qui coïncide avec la zone de forte urbanisation, les densités de population atteignent dans certaines niches, plus de 1000 habitants au km². Le taux d'urbanisation varie en effet de 20,6% au Niger à 48% au Cameroun. Le réseau urbain est plus développé au Nigeria, notamment dans la partie méridionale en pays Yoruba, où le taux d'urbanisation est estimé à plus de 65%. Cette partie est d'ailleurs promue à une urbanisation accélérée fondée sur l'accueil des migrants venant des plateaux septentrionaux. Les études prospectives de l'Afrique de l'Ouest prévoient qu'elle sera au cœur d'une gigantesque conurbation qui ira d'Abba au Nigeria à Abidjan en Côte-d'Ivoire à l'horizon 2025.

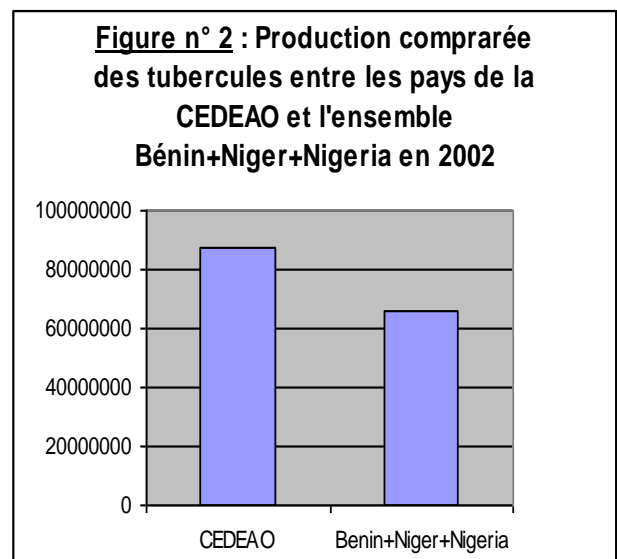
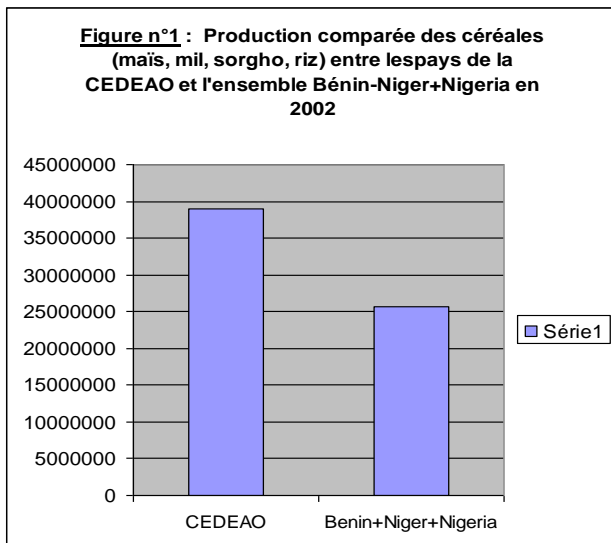
10. La région, constitue au point de vue des conditions agro-écologiques, une sorte de synthèse des écosystèmes Ouest africains. Alors que la partie Nord est représentée par les immensités désertiques allant de L'Aïr et du Ténéré nigérien au Tibesti Tchadien, les formations savanicoles prédominent dans les middle Belt nigériens, béninois et camerounais. Des reliques de formations forestières, source d'une exploitation intensive de bois d'œuvre subsistent au sud du Nigeria et surtout du Cameroun. La hauteur des précipitations, va de plus de 3000 mm au Sud du Cameroun à moins de 200mm par an dans les déserts nigérien et tchadien. Cette variété d'écosystèmes permet une gamme très variée de produits agricoles, allant des cultures dites de rente : café, cacao, hévéa, coton, gomme arabique aux productions vivrières marchandes : tubercules et racines, céréales, légumineuses et l'élevage de toutes catégories de cheptel.

11. Le sous-espace Est peut être considéré comme le poumon de l'Afrique de l'Ouest, tellement est importante, sa contribution à la formation de la richesse régionale. En effet, le bloc Nigeria, Niger, Bénin, contribue pour environ 65% à la formation du PIB de la Sous-région ouest africaine. Il fournit 51,2% des exportations et 40% des importations de la Sous-région.

12. Le Sous-espace Est tire cette place incontestable sur l'échiquier régional de l'importance de l'ensemble des productions de tous les secteurs d'activités et de la qualité de ses infrastructures de communication.

- Au plan agricole, le Sous-espace peut être considéré comme le grenier de la sous-région, même s'il reste structurellement déficitaire au niveau de certaines productions comme le riz,

Part de Sous-espace Est dans la production des grandes spéculations marchandes.



Source : Base de données FAO

La région vient largement en tête des productions de tubercules et racines et des légumineuses. En effet la sous région produit quelques 40 millions de tonnes de manioc et 31 millions de tonnes d'igname, soit environ 76 % du disponible régional. La production par tête du Sous-espace pour ces produits est respectivement de 445 kg par habitant contre 368 kg par an pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Au niveau de la production céréalière, le décalage est moins important, même si la zone s'impose pour certaines spéculations comme le maïs.

* Au plan industriel, bien que le secteur secondaire ne contribue dans l'ensemble de la zone qu'à hauteur d'environ 8% à la formation du PIB régional, il compte un tissu manufacturier de loin le plus étoffé de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. La production va des produits agro-alimentaires à la manufacture de toute une gamme de produits qui alimentent le commerce régional. Elle reste dominée par l'industrie extractive (pétrolière notamment), agro- alimentaire, de biens cosmétiques et chimiques (pharmaceutiques) .

* Au plan tertiaire, la région dispose d'infrastructures de communication sans commune mesure, avec les autres régions de l'Afrique de l'Ouest. Le réseau routier intérieur aux Etats et reliant les uns aux autres est non seulement dense mais aussi en relatif bon état. Il constitue l'un des fondements de l'intense vie des relations qui existe entre les Etats. Les principales villes frontalières sont liées entre elles par des voies souvent en très bon état du côté nigérian. A défaut de relations aériennes régulières, le Sous-espace dispose également d'infrastructures aéroportuaires de bonne qualité (quatre aéroports de classe internationale au Nigeria : Lagos, Port Harcourt, Kano et Abuja , 1 au Bénin : Cotonou, 1 au Niger : Niamey et plus de 30 aéroports domestiques dont 20 au Nigeria) qui brassent quatre fois plus de trafics que celui de l'ensemble des autres pays Ouest africains. Les dessertes intérieures au Nigeria sont de loin supérieures à celles de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest réunie. Il existe plus de quinze vols réguliers entre Abuja et Lagos par jour contre moins de trois entre Dakar et Abidjan les deux plus importantes métropoles francophones de la zone franc.

13. Cependant, si la région apparaît comme le leader incontesté de l'Afrique de l'Ouest, elle reste fondamentalement fragile au regard de la nature de son économie. Le commerce extérieur de la zone reste extraverti. Les exportations sont peu diversifiées, même si la situation varie d'un pays à un autre. Le Niger qui est le pays le plus intégré à l'espace à une structure des exportations relativement diversifiées depuis la chute des cours de l'Uranium. Celles du Bénin et du Nigeria sont respectivement

dominées par les transactions de coton 80% des recettes d'exportation et les hydrocarbures (95% des recettes d'exportation) du Nigeria. La structure des importations intègrent notamment les importations de bien alimentaires et des biens manufacturés.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macro-économiques du Sous-espace Est

Indicateur	Bénin	Cameroun	Niger	Nigeria	Tchad	Ens. Sous-espace
Superficie	114720	475442	1267	923800	1284	4 032 000
Population	6,7	15,7	10,8	130	8,3	165
Densité population	56	32	9	141	6,3	
Croissance démographique	3,2	2,1	3,4	2,3	2,8	
Population urbaine	43%	48,9	20,6	45	24	
PIB	2503,3	9637	1355	20350	2043	35 888,3
PIB/h	428	695	180	290	208	
% agr. PIB	36%	28,3%	43	29,5	35%	
% agr. PIB	14%	30,3%	15	46	15%	
% service PIB	50%	41,4%	42	24,5	50%	

III- LE SOUS-ESPACE EST : UN POLE, TROIS PROBLEMATIQUES :

14. L'ensemble des dynamiques en cours dans le Sous-espace Est tirent leurs fondements de l'existence d'un pôle incontestable, mais miné par plusieurs contradictions et trois problématiques. Ces dernières définissent les relations spécifiques que chacun des pays entretiennent avec le Nigeria.

3.1- Le Nigeria : un géant aux pieds d'argile

15. Incontestablement, le Nigeria se positionne comme le pôle économique de ce sous-espace à tous les points de vue. Bien que la fédération ne s'étende que sur 23% de la superficie de cette entité géo-économique, le Nigeria n'en abrite pas moins 79% de la population. Il contribue pour environ 76% au produit Intérieur brut du Sous-espace. Il dispose d'un potentiel de production qui lui permet de s'imposer nettement sur les autres pays. Le volume de son commerce extérieur représente 70% de celui de l'ensemble de ce sous-espace. Sa suprématie s'exprime également dans les secteurs sociaux, notamment de l'éducation, plus d'une soixantaine de centre de formation universitaire, plus de 50% de l'élite intellectuelle de l'Afrique de l'Ouest. Au plan politique son engagement financier et humain a largement contribué non seulement à la consolidation de la CEDEAO, mais aussi à la résolution de certains conflits dans la sous-région : Sierra-Léone, Libéria, Guinée Bissau.

16. Cependant, si le Nigeria constitue un pouvoir en puissance¹, il apparaît nettement comme un géant aux pieds d'argile qui éprouve des difficultés à mettre en place des stratégies pour mieux faire valoir son leadership zonal et régional. Les difficultés tiennent à plusieurs paramètres.

17. La structure de son économie. Bien que le secteur agricole représente 30% du PIB, le pays tire l'essentiel de ses ressources financières des ventes des hydrocarbures. L'instabilité des cours mondiaux des produits pétroliers rend extrêmement fluctuantes les ressources du pays. Selon la Banque mondiale, le PIB nigérian est passé de 47,30 milliards de dollars en 1979, à 23,80 en 1989 ; avant de monter à 34,10 milliards en 1999, pour se situer à 37,1 milliards de dollars US en 2002. Cette instabilité est la source première des déboires de l'économie et que matérialise l'énorme dette extérieure du pays. Selon les données de la Banque mondiale, le montant de la dette extérieure du Nigeria est passé de 6,2 milliards de dollars en 1979 à 31,6 milliards en 1999 et plafonne à 33,5 milliards depuis 2000.

¹ D.C BACH, J. EGG et J Philippe, 1988, Le NIGERIA, un pouvoir en puissance.

18. La piètre performance de son secteur industriel et manufacturier et même de son agriculture. Dans la mouvance des prix élevés des produits pétroliers au cours des années 70, qui ont propulsé à la hausse le cours de la Naira, le Nigeria a perdu la compétitivité des secteurs d'activités autres que pétroliers. Le secteur agricole a particulièrement souffert de cette situation dite de la maladie hollandaise. Le pays est devenu un importateur net de produits alimentaires dont la facture est passée de 60 millions de Naira en 1970, à N 1,6 milliard en 1987 pour atteindre N 88 milliards de Naira en 1996. Les factures des importations alimentaires se montent à 574 ,4 millions de dollars en 1998, soit quelques 25 % des importations de l'ensemble des pays de la CEDEAO.

19- Dans le secteur industriel et manufacturier, le niveau d'utilisation de la capacité installée des manufactures est passé de 75, 4% au cours de la période 1975-1979 à environ 33% depuis 2000. Cette sous-utilisation de la capacité installée des usines, s'accompagne d'une piètre qualité des produits qui en sortent, même si ceux-ci semblent adaptés au niveau du pouvoir d'achat des consommateurs.

20. La détérioration de la situation économique consécutive à cette combinaison de facteurs a eu de nombreuses répercussions sur le cours de la Naira, la devise nigérienne. Le cours officiel de la Naira est passé de 529 FCFA pour 1 Naira en 1980 à 14 FCFA en 1994 et 4,20 FCFA en 2004, soit une chute cumulée de 12495% en 24ans. Cette évolution qui s'est accompagnée d'une inflation qui a atteint certaines années les 50% a largement contribué à l'appauvrissement du pays. Classé 142^{ème} Etat des 174 pays pris en compte par le PNUD en 1998, le Nigeria a été rétrogradé à la 151^{ème} place en 2000 selon l'indicateur retenu : l'Indice de Développement Humain. En effet l'accentuation de la pauvreté semble devenir un phénomène structurel, le nombre de personnes vivant avec moins d'1 dollar US est passé de 27,2% en 1980 à 46,3% en 1985, 65,6% en 1996. On estime que 2 personnes sur 3 sont pauvres en 2002. Le PIB par habitant qui était estimé à 1000 dollars en 1980 se situe à 280 en 2003, mettant clairement en relief l'appauvrissement continu du pays en dépit de ses énormes richesses.

21. Bref, si le Nigeria est riche, ses populations sont pauvres et les dirigeants ne semblent pas encore avoir trouvé les moyens et stratégies pour non seulement relancer la machine de production, mais aussi pour assurer une meilleure répartition des ressources financières tirées des hydrocarbures. Le pays semble avoir opté depuis 1986, date de l'adoption de son premier programme d'ajustement pour des réformes prudentes qui s'apparentent à une sorte de dérégulation guidée de son économie. Il s'agit d'un ensemble de mesures alternant protectionnisme et libéralisation des activités économiques et commerciales particulièrement. Celles ci ont la particularité de rendre moins lisible la politique économique nigérienne, d'accroître les distorsions entre le Nigeria et ses voisins. Il en résulte l'émergence et la mise en œuvre de stratégies différenciées de positionnement des voisins vis-à-vis de la Fédération.

3-2 – Trois problématiques autour du Nigeria.

22. En dépit des problèmes évoqués plus loin, le Nigeria demeure pour chacun de ses quatre voisins immédiats « un grand frère incontournable et imprévisible », avec qui il faut compter. Il en résulte des stratégies et des comportements différenciés, qui définissent des problématiques étroitement liées aux spécifiés des économies de chacun de ses pays.

23. Au cœur des relations commerciales entre le Cameroun et le Nigeria, se trouvent les questions de compétitivité. Le Cameroun qui contribue pour 48% à la formation du PIB de la CEMAC apparaît comme le leader incontesté de cette Union et le pays qui dispose d'un tissu industriel dont les produits sont capables de concurrencer au niveau régional, ceux du Nigeria. La crainte du Cameroun est de voir son marché inondé par les produits nigériens. La crainte est d'autant plus fondée que l'augmentation constante des échanges officiels entre les deux pays est défavorable au Cameroun. Le déficit de la

balance commerciale du Cameroun avec le Nigeria s'élevait à 225 milliards de francs CFA en 2000. Même si l'essentiel des transactions officielles portent principalement sur les produits pétroliers, il n'en demeure pas moins que l'expansion du commerce informel est devenu un sujet de préoccupation pour le Cameroun. La question revient très souvent lors des réunions des commissions mixtes des deux pays. Les produits camerounais éprouvent des difficultés à pénétrer le marché nigérian rendant de plus en plus asymétriques les relations commerciales entre les deux pays.

24. Par contre avec le Bénin, on se trouve en face d'une logique d'exploitation des rentes d'opportunités qu'offre le marché nigérian. L'étroitesse des richesses du pays, le protectionnisme du marché nigérian et le libéralisme de celui du Bénin, sont exploités judicieusement par les réseaux marchands et même l'Etat (certaines législations sont conçues expressément) pour développer ce que Daniel Bach appelle un régionalisme transétatique, c'est-à-dire une contrebande quasi officielle qui est officiellement désignée « réexportation ». La stratégie du Bénin est donc d'exploiter les failles de la politique économique et commerciale du Nigeria, pour développer vers ce pays des exportations de produits souvent importés du reste du monde. Les préoccupations économiques immédiates du Bénin, se posent moins en terme des craintes de l'impact des réformes entreprises dans le cadre de l'UEMOA sur ses secteurs d'activités, que des effets d'une éventuelle libéralisation complète du commerce extérieur du Nigeria sur l'ensemble de son économie.

Encadré : Taxe spéciale de réexportation

Suite à la mise en place effective du Tarif extérieur commun, le Bénin a bénéficié d'un régime de spécial de commerce de réexportation, gage du maintien des avantages liés à sa vocation naturelle de pays de transit.

Créé pour concilier, favoriser les échanges avec le Nigeria et garantir les intérêts du Trésor public béninois, ce régime s'applique sur 12 produits (les boissons alcoolisées autres que la bière, le fer à béton, la friperie, les insecticides, le lait, les pneumatiques, le riz, les sucres, les tabacs et cigarettes, les textiles, les tomates concentrées et les volailles mortes) conformément aux conditions définies par l'arrêté n°054/MFE/DC/SGM/DGDD/DAR du 01 mars 2001. Conçu sans une durée précise d'application, la Taxe Spéciale de Réexportation est fixée au taux de 8% ad valorem et se distingue de la redevance statistique dont le taux de perception est fixé à 1%; du prélèvement communautaire (CEDEAO) dont le taux est de 0,5% et du prélèvement communautaire de solidarité (UEMOA) qui est également prélevé au taux de 0,5%. Son produit est assujéti au droit de timbre douanier avec un taux de 4%. Toutefois, le paiement de la Taxe ne s'oppose pas aux mesures que peut prendre l'administration des douanes pour garantir et assurer la sortie effective du territoire douanier des marchandises concernées. Cette mesure est jugée efficace puisqu'elle a permis non seulement le développement d'activité connexes à la réexportation (transport, transit, prestataire de services) mais également à l'Etat d'engager des recettes supplémentaires

Echo des frontières n°19, 2001

25. Entre le Nigeria, le Niger et le Tchad, les relations de voisinage sont placées sous le signe des questions de sécurité alimentaire. Le Nigeria a joué vis-à-vis de ces deux voisins un rôle de soupape de sécurité au cours des années 70 et 80, même si celui-ci est de moins en moins évident au regard des évolutions récentes. Une partie des déficits alimentaires du Niger, du Tchad et même du Nord du Cameroun était alors comblée par les approvisionnements en provenance du Nigeria. Outre le mil et le sorgho, le maïs et les dérivés des racines, notamment le gari participent à ces importations, qui permettent d'atténuer la rudesse des soudures alimentaires dans ces pays. Le Nigeria constitue le principal débouché des produits de base de ces deux pays : les produits animaux, le bétail sur pieds en l'occurrence.

26. Au total, le Sous-espace Est apparaît comme une région complexe, qui tire son dynamisme des logiques différenciées que développe chacun des Etats en fonction des besoins de son économie. Ces logiques convergent rarement en dépit de la souscription des Etats à la construction des grands ensembles économiques régionaux (UEMOA, CEDEAO, CEMAC).

IV – LA DYNAMIQUE RECENTE DU SOUS-ESPACE.

27. Elle a été influencée par trois phénomènes majeurs : l'orientation libérale des politiques macro-économiques des pays de la zone Franc (UEMOA, CEMAC), le renforcement de la protection du Nigeria, en dépit de l'entrée en vigueur du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO, et le renforcement des réseaux marchands. Tous ces facteurs ont contribué à modifier la nature des échanges : ampleur et destination des flux, même si le Nigeria demeure globalement le principal bénéficiaire des transactions commerciales. Les soldes commerciaux officiels sont positifs en faveur de la Fédération, à l'exception du Niger.

4.1 – L'accentuation des disparités de politiques économiques et commerciales

28. Les réformes économiques entreprises dans les ensembles économiques régionaux regroupant les pays de la zone Franc, et celles initiées au Nigeria, ont renforcé les disparités de politiques économiques et commerciales entre les deux blocs.

- *La libéralisation des échanges dans les pays de la zone franc*

29. Les réformes dans les pays de la zone franc s'appuient sur un mécanisme de surveillance multilatérale qui consiste, pour les Etats membres, à exercer sur leurs politiques économiques et, à partir de critères de convergence définis, un droit de regard mutuel assorti de mesures positives ou négatives. Le respect des critères de convergence a permis d'instaurer une discipline dans la gestion des secteurs économiques.

30- Ces politiques se sont concrétisées par la mise en place entre le 1^{er} juillet 1996 et le 1^{er} Janvier 2000 du régime préférentiel de l'UEMOA qui a débouché sur l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun (TEC). Le TEC comprend un tarif de 0% , 5% , 10% et 20% pour les différentes catégories de produits. Un droit de 1% pour la redevance statistique s'applique à tous les produits y compris ceux exonérés de droit de douane. A cela s'ajoutent le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) et deux taxes à caractère temporaire destinées à assurer une protection supplémentaire aux produits communautaires : la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et la Taxe Dégressive de Protection (TDP).

31- La mise en place de cet instrument de politique commerciale n'a pas la même signification pour le Bénin et le Niger qui font partie de l'UEMOA dans le sous-espace Est.

- Pour le Niger, la mise en place du TEC s'est traduite par un désarmement tarifaire. En effet avec une moyenne de 23,3% , le Niger avait l'un des taux de protection les plus élevés des pays membres de l'Union avant l'instauration du TEC. Avec la mise en place de ce dernier, les produits agréés comme originaires de la zone UEMOA subissent un abattement de 100% à l'intérieur de la zone.
- En ce qui concerne le Bénin, la situation est légèrement différente. Le régime fiscal en vigueur au Bénin avant la mise en place du Tec apparaissait comme libéral par rapport à celui des autres pays de la zone. L'harmonisation de la pression fiscale induite par la mise en œuvre du Tec, s'est traduite par une augmentation de la pression fiscale de porte. Cette hausse n'est pas directement visible par variation des taux nominaux applicables. Mais elle se traduit par une inversion de la fiscalité qui se manifeste sur la re catégorisation de certains produits. D'après les calculs effectués par Joguet (1999), 69% des produits les plus taxés (catégorie 3) devraient provenir

des catégories les moins taxés antérieurement. Ce qui lui a permis de prédire une hausse de la pression fiscale de 34%. Ce calcul repris par le Ministère des Finances et de l'Economie (2002) permet de constater qu'en 2001, 67% des importations de l'année devrait se retrouver dans les catégories de 0-10%. Les simulations faites par Lares et al (1999) à partir de la matrice de comptabilité sociale du Bénin à permis de montrer que le taux de protection effective passera de 8 à 12% pour l'agriculture, de 88 à 113% pour l'agro-industrie et de -21 à 54% pour l'industrie textile. La conséquence de cette situation devrait être donc la contraction du volume des importations de certains produits en provenance des pays tiers ou une réorientation de ces dernières.

32 – Autant au Bénin, qu'au Niger, l'instauration du TEC devait se traduire par une augmentation des importations de ces deux pays en provenance de la zone UEMOA et une réduction des échanges avec les pays tiers, dont le Nigeria.

33- Depuis le 1^{er} janvier 1998, les produits originaires des Etats membres de la CEMAC circulent librement dans la Communauté en franchise de droit de douanes. Par contre les produits provenant des pays tiers sont soumis au Tarif Extérieur Commun dont les taux de droit de douanes sont fixés comme suit :

Catégorie 1 : Biens de premières nécessité : 5%

Catégorie 2 : Matières premières et bien d'équipement:10%

Catégorie 3 : Biens intermédiaires et divers : 20%

Catégorie 4 : Biens de consommation courante : 30%

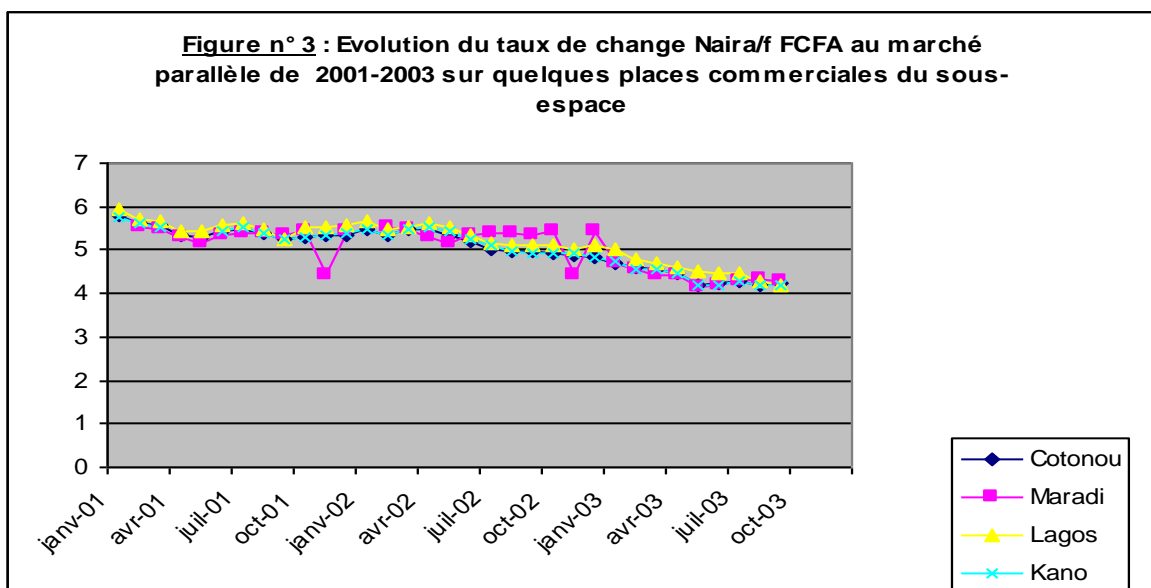
- *Vers un renforcement de la protection du marché nigérian*

34-Au Nigeria, les reformes ont pris deux aspects importants : l'ajustement monétaire et les réaménagements successifs de la législation commerciale du pays. Si les reformes du secteur bancaire et monétaire ont rendu plus fluide le système d'allocation des devises, les politiques commerciales déployées depuis un certain nombre d'années ont pris une tendance franchement protectionniste.

35- L'ajustement monétaire a été marquée au cours des dix dernières années par l'unification des deux taux de change en vigueur dans le pays, la libéralisation des taux d'intérêt et le changement du mode de gestion de l'allocation des divises. Ces mesures ont largement contribué à une relative stabilisation non seulement du taux de change de la Naira, mais aussi de celui de l'inflation. Dans le domaine monétaire deux périodes ont caractérisé la politique nigériane au cours des quatre dernières années :

36- La première se caractérise par le passage de l'AFEM qui matérialisait l'existence de deux taux de change, à l'IFEM qui marque sa réunification. En effet dès octobre 1997, l'Inter-Bank Foreign Exchange Market) consacre l'option de création d'un réseau bancaire d'allocation de devises. La CBN, se positionne comme une simple allocatrice de devise au même titre que les 82 autres banques commerciales qui forment le réseau. Les devises peuvent alors s'obtenir tous les jours à un taux de change déterminé par la demande majorée d'une marge plafonnée à 1Naira entre achat et vente. Bien que la CBN ait perdu une partie de son pouvoir, elle a gardé un droit de regard sur les transactions effectuées au niveau de l'IFEM. Malgré cette libération du taux de change, le marché parallèle a persisté en raison de son attractivité, de sa simplicité et de sa souplesse.

37- La seconde phrase commence en juillet 2002 et est marquée par l'instauration d'un nouveau système d'allocation des devises dit « système des Enchères Hollandaises » (Deutch Auction System). Elle résulte de la volonté de la CBN de mieux maîtriser les sorties de devises et réduire l'écart entre les taux de change officiel et parallèle. A la différence de l'IFEM, le nouveau marché ne fonctionne que durant deux jours par semaine, le lundi et le mercredi. Cette modification du rythme a permis d'accroître le montant des allocations de devises de plus de 52% entre 2001 et 2002. Parallèlement à cette modification la CBN s'est engagée à poursuivre une politique active d'adjudication de titres (OPEN Market Operation), de piloter le taux de réescompte (actuellement de 16,5%) et de réguler le secteur bancaire. Plusieurs banques commerciales indélicates ont vu leurs activités suspendues (25 en 2001 et une dizaine en 2002). Cette politique a été relativement payante pour la monnaie nigériane dont la dépréciation a été moins prononcée au cours des quatre dernières années. En effet alors que le taux de change de la Naira est passé de 14 FCFA pour 1 Naira à 6 Francs pour 1 Naira entre Janvier 1994 et Janvier 2001, soit environ 57% de dépréciation ; il n'aura dégrisé que de 29,5 % entre Janvier 2001 et Décembre 2003.



Source : Base de données Lares

38- L'évolution du taux de change sur toutes les places commerciales de la zone laisse entrevoir une réelle intégration du marché régional des changes. Ce dernier est resté très actif et mobilise un nombre important de cambistes. Il est devenu en dépit de la non convertibilité du franc CFA en dehors de sa zone d'émission, un élément de coordination des échanges et de structuration de l'espace. La présence des points de change est devenue un des instruments de la matérialisation de l'étendue de la zone d'emprise immédiate du Nigeria, c'est à dire des zones de développement économique partagé entre le Nigeria et ses voisins immédiats, celles que IGUE appelle les périphéries nationales. Cependant le fonctionnement du marché de change dominé par la présence de devises étrangères : le dollar US et l'Euro est révélateur de la nature de l'économie de la sous-région, une économie qui présente des signes d'une extraversion de plus en plus poussée.

39- La conséquence immédiate de cette évolution de la Naira devrait être une augmentation sensible des exportations nigériennes en direction des pays voisins. L'ampleur de ces transactions est freinée par non seulement le niveau élevé de l'inflation qui comporte toujours deux chiffres et les tribulations de la législation commerciale nigériane.

- **Une politique commerciale très protectionniste au Nigeria.**

40- Bien que le Nigeria ait souscrit aux dispositions de la CEDEAO, notamment à son schéma de libéralisation des échanges qui est en principe entré entièrement en vigueur depuis février 2003, le pays a opté pour une politique commerciale en demi teinte libérale. Cette politique fait l'objet d'une révision annuelle et théoriquement orientée vers la libéralisation du marché. Cependant bien que le pays ait fait un effort important de baisse de son taux de protection depuis 1992 (année de la suppression de la mesure d'interdiction des importations de blé décrétés en 1986), sa politique commerciale contraste fortement avec celle de ses voisins par son instabilité et sa tendance plutôt protectionniste. Le niveau de taxation a globalement baissé. La fourchette tarifaire pour la période 1995-2000 est passé de 0-300% à 0-150% avec une forte concentration des droits entre 10 et 50%. Mais le gouvernement continue de pratiquer des droits de douane élevés sur certains produits et décréter l'interdiction d'importation d'un certain nombre d'autres dont le nombre varie chaque année. Les produits du crû originaires de l'Afrique de l'Ouest n'échappent pas à ces restrictions. Le nombre de produits interdits d'importation est passé d'une trentaine en 1986 à dix huit en 2002. Il a été porté à plus d'une cinquantaine en Février 2003. Les principaux se présentent comme suit² :

- **produits alimentaires** : viande importée, bœuf et produits dérivés, porc et produits dérivés, viande d'agneau et de chèvre, mouton, huile végétale, huile alimentaire, viande de volaille, farine de blé, le sorgho, le mil, manioc et produits de manioc, fruits frais et jus de fruit, spaghetti, biscuits,
- **produits industriels** : bicyclettes assemblées, sacs en cuir et en plastique, produits textiles, chaussures pour hommes, cravates, savons, détergents, meubles, fleurs fraîches et en plastique, coutelas, haches, pelles, bûches, brouettes, pâte dentifrice, crayons et stylos à bille, articles domestiques en plastique, couteaux, seaux, pioches, carton ondulé, friperie, pneumatique usagé, produits pharmaceutiques

Tableau 2 : Evolution récente de la Fiscalité douanière au Nigeria (en %)

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Huiles alimentaires	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	55	65	40	100	Prohibé
Viandes de volaille	Prohibé	Prohibé	Prohibé	150	55	75	75	100	Prohibé
Dont bières	Prohibé	Prohibé	Prohibé	100	100	100	100	100	100
Vin	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Dont Lait	10	10	10	10	10	5	5	5	5
Beurre, Fromages	55	55	55	55	50	50	50	100	100
Conserves de tomates	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Friperies	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé
Pneumatiques	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	prohibé
Farine de blé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Prohibé	prohibé
Véhicules d'occasion	Prohibé	Prohibé	Prohibé	Variable	variable	variable	prohibé	variable	8ans
Sucre	10	10	10	10	10	10	40	100	100
Tissus et confection	Prohibé	Prohibé	50	65	65	30	55	100	100
Poissons congelés	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabacs et cigarettes	90	90	90	90	80	60	80	100	100
Riz	100	50	50	50	50	50	75	100	110

Source: bases de données LARES

² Voir détail en annexe

41- Ces disparités de politiques économiques constituent une aubaine importante pour les réseaux marchands qui présentent trois caractéristiques essentielles.

- Ils ont des ramifications régionales notamment autour de certaines filières comme celui du Bétail avec des mutations dans la spécialisation des acteurs. Ainsi se construisent des filières de mieux en mieux structurées partant des éleveurs, aux consommateurs en passant principalement par des intermédiaires : négociants, transporteurs, aux transformateurs. Ces réseaux sont les mieux intégrés à l'espace.
- Ils ont également des ramifications internationales , avec des acteurs qui se sont positionnés à l'interface du marché international. Ces réseaux sont malheureusement très actifs dans le commerce d'opportunité, de réexportation des produits pour l'essentiel de bas de gamme , si ce n'est de récupération.
- Enfin ces réseaux se coordonnent moins par les institutions officielles qui fonctionnent à l'échelle régionale : REAO, RESIMAO RECAO etc, que par des institutions informelles , genre marché parallèle de change.

4-2 L'évolution des échanges

42- Plusieurs constances s'observent dans la vie des relations entre les pays du sous-espace Est. Le Nigeria demeure le principal pôle commercial en dépit de la perte évidente de compétitivité qu'il accuse au niveau de certains produits qui ont jadis permis d'accroître son rayonnement régional.

43- Le solde commercial bilatéral avec chacun de ses voisins, excepté avec le Niger est largement favorable au Nigeria. Ce solde de la balance commerciale officielle s'élevait à 225 milliards de francs Cfa avec le Cameroun en 2001. Il est plus modeste avec le Bénin (19 milliards de Fcfa en 2002). Par contre avec le Niger, il accuse un déficit de 16 milliards de Fcfa en 2002.

44- Les exportations nigérianes portent sur une gamme très variée de produits locaux et importés du marché international. Elles sont cependant dominées par :

- Le trafic des hydrocarbures sous forme aussi bien du brut que de produits raffinés. Le trafic est également aussi bien formel qu'informel. Les transactions formelles ont connu un relatif boom au cours des cinq dernières années. Aux ventes du brut à la SONARA camerounaise, se sont ajoutées des livraisons de produits raffinés au Niger, au Tchad et au Bénin. Le trafic informel demeure dynamique exploitant les disparités de prix à la pompe pratiquée par les cinq pays en présence. Les études effectuées estiment qu'entre 20 et 40 % des besoins nationaux des quatre pays voisins sont satisfaits par les approvisionnements illicites en provenance du Nigeria.
- Les ventes de produits vivriers qui avaient constitué l'essentiel des exportations nigérianes vers ses voisins connaissent une profonde mutation. Elles portent de moins en moins sur les céréales, notamment le maïs et le mil sorgho que sur les tubercules, racines et dérivés, ainsi que sur les produits maraîchers. Sur le marché

nigérien qui était leur principale destination, les céréales nigérianes sont désormais fortement concurrencées par celles venant du Ghana, de la Côte-d'Ivoire et des bassins cotonniers du Mali et du Burkina-Faso. Par contre les produits maraîchers des périmètres hydro-agricoles du nord Nigeria pénètrent de plus en plus les marchés des pays voisins, notamment en période de soudure. Ces produits portent principalement sur la tomate et la pomme de terre. Le recyclage des périmètres hydro-agricoles initialement promus à la production du riz et du blé, permet à ces produits de bénéficier des avantages comparatifs, qui leur confère des gains de compétitivité.

45- Les importations nigérianes de ces voisins portent sur deux catégories de produits, qui tout en marquant les mutations en cours dans la région, sont aussi révélatrices de la paupérisation continue des populations de la zone.

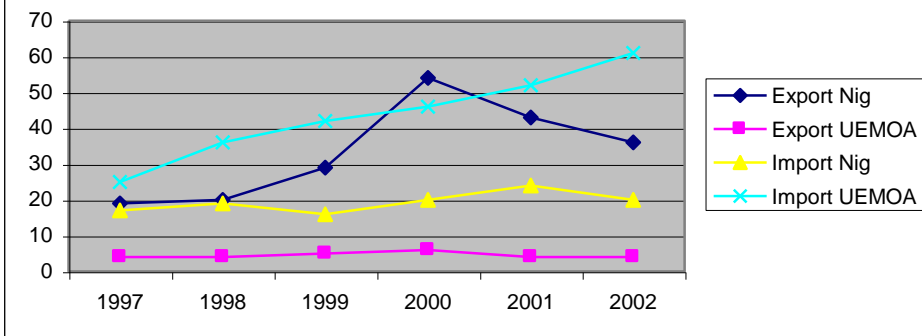
- Le commerce d'opportunité ou de réexportation qui portent sur deux catégories de produits. Il y a d'une part les produits agro-alimentaires qui bénéficient non se d'un fort taux de protection, si ce n'est d'une interdiction au Nigeria. Les produits carnés et autres volaille (ailerons, croupions de dinde), les céréales, notamment le riz pour lequel le Nigeria accuse un déficit de plus d'un million de tonnes participent à ce trafic. D'autre part il y a les produits de récupération fripe, véhicules d'occasion et des pneumatiques reformées qui participent à un intense trafic de réexportation à partir du Bénin et du Niger notamment.
- Les exportations des pays voisins à destination du Nigeria proviennent pour l'essentiel du Niger et du Tchad. Elles portent surtout sur les produits animaux sur pieds, les bovins pour lesquels le marché nigérian demeure un débouché apparemment pas encore saturé. L'essentiel des exportations nigériennes d'animaux sur pieds est destiné à ce pays. Les troubles et autres conflits politiques de l'Afrique Centrale ont contribué à une réorientation des exportations tchadiennes vers le Nigeria. On retrouve la même dynamique en ce qui concerne l'oignon, le souchet et le niébé nigérian

4.3- Le TEC UEMOA et l'évolution des échanges entre le Bénin, le Niger d'une par et le Nigeria d'autre part.

46- L'instauration du TEC devait permettre une augmentation des importations du Bénin et du Niger des autres pays de l'UEMOA et une contraction de celles en provenance des pays tiers, dont le Nigeria. Corrélativement, on devrait aussi assister à un accroissement de leurs exportations en direction des pays de l'Union, les produits bénéficiant d'une libre circulation à l'intérieur de la zone.

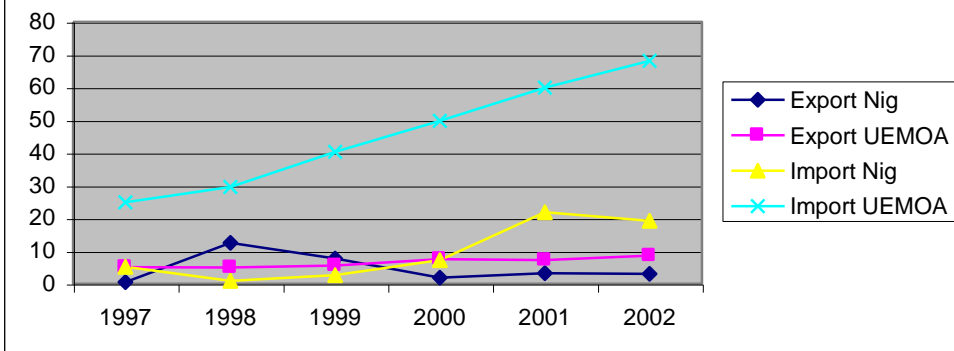
47- Des études d'évaluation conduites au Bénin et au Niger, montrent que la mise en œuvre du TEC a eu une incidence modérée sur les transactions officielles de ces pays avec le Nigeria . Les importations de ces deux pays en provenance des deux géants anglophones de l'Afrique de l'Ouest ont augmenté, mais leurs parts relatives dans les approvisionnements extérieurs sont restées quasiment les mêmes. Dans les deux pays les importations en provenance des pays de l'UEMOA a connu un bond assez important, alors que les exportations sont restées à un niveau très faible.

Figure n° 4 : Evolution des échanges entre le Niger, le Nigeria et les pays de l'UEMOA



T

Figure n° 5 : Evolution des échanges entre le Bénin, le Nigeria et les pays de l'UEMOA



48- Cependant une analyse plus fine qui tient compte des spécificités de chaque pays laisse apparaître des différences qui se traduisent principalement par une recomposition de la structure des échanges et des produits échangés.

49- Le cas du Niger qui exporte majoritairement des produits agro-pastoraux est intéressant à analyser. L'avènement du TEC s'est en réalité traduit par une meilleure pénétration du marché du Nigeria par les produits traditionnels (agro-pastoraux) que ce pays exporte vers la Fédération. En dépit de la morosité du marché nigérian du fait de la dépréciation de la naira, le Niger a globalement accru le volume de ses exportations de produits agricoles et animaux vers ce pays.

Tableau 3 Récapitulatif de la destination des produits exportés du Niger

Produits	UEMOA		NIGREIA		RDM	
	avant	après	avant	après	avant	après
Bétail sur pieds	8%	4%	91%	95%	1%	1%
Niébé	2%	1%	87%	91%	1%	0%
Oignon	53%	39%	16%	32%	0%	1%
Sésame	11%	1%	59%	99%	30%	0%
Souchet	0%	0%	100%	100%	0%	0%
Cuir et peaux	11%	3%	82%	83%	7%	15%
Textiles	64%	55%	25%	38%	11%	8%
Œuf	17%	39%	81%	39%	1%	1%

Source : IBRO Manomi, premier bilan de l'impact du TEC UEMOA sur le commerce extérieur du Niger.

50- On peut présager que l'extension du TEC UEMOA à la CEDEAO, renforcerait les relations commerciales, notamment les exportations nigériennes de produits agricoles et animaux en direction du Nigeria. Ceux-ci bénéficieraient en effet d'une baisse des droits de douane, voir leur disparition pour mener pénétrer le marché nigérian.

51 – La situation du Bénin paraît plus compliquée, le pays n'ayant à ce jour développé que des échanges d'opportunité avec le Nigeria. La question essentielle qui est posée est celle de l'avenir du commerce de réexportation en direction du Nigeria. La mise en œuvre du TEC ne semble pas avoir fondamentalement mis à mal cette forme de transaction commerciale. En effet si par rapport à 1999, les importations béninoises de produits clé qui alimentent le commerce de réexportation ont en 2000 ont baissé tant en valeur (21,9%) qu'en volume (27,9%), on observe ensuite une reprise dès 2001, comme l'indiquent les données du tableau ci dessous.

Tableau 4 : Taux de croissance des importations des principaux produits de réexportation (%).

Tableau n° :

Produits	Croi 2000/1999		Croi 2001/2000		Croi 2002/2001	
	Valeurs	Volume	Valeurs	Volume	Valeurs	Volume
Tissus	-24,8	10,4	16,8	26,1	-74,0	-14,6
Fripes	-35,6	-29,4	8,0	15,0	15,0	17,2
Volailles	17,0	27,9	-5,2	-2,9	7,7	20,1
Riz	-62,7	-51,7	27,1	33,9	18,5	41,9
Véhicule d'occasion	-9,8	-16,0	-2,2	-1,6	15,3	19,6
Lait	8,3	-5,0	12,1	5,6	-7,8	-4,8
Sucre	-123,0	-202,6	-57,1	-72,5	23,7	34,9
Alcool	-27,8	18,4	5,5	5,3	-4,0	-11,4
Huiles végétales	-68,2	-57,9	-42,3	-18,7	45,7	33,9
Tomate (concentré)	-41,3	-56,2	-4,3	1,1	-26,7	-25,2
Cigarettes	-65,1	-61,0	-38,0	-27,3	63,7	52,1
Total	-25,0	-30,0	6,9	8,8	-6,2	23,0

Source: Construit à partir des Statistiques de commerce extérieur (INSAE/DSEE/SEC)

52- L'analyse par produit révèle qu'en dehors du lait et des volailles, la plupart des produits ont vu leur niveau baissé de manière drastique en 2000. Mais à partir de 2001, la situation diffère. Les produits comme le tissu, les friperies, le riz et l'alcool ont vu leur part augmenté par rapport à 2000 et parfois par rapport à 1999. C'est le cas des tissus et des friperies qui ont connu une augmentation fabuleuse en

2000. La même tendance s'est poursuivie en 2002 avec l'entrée en scène des cigarettes (63,7% d'augmentation en valeur et 52,1% en volume), des véhicules d'occasion (15,3% et 19,6%), des huiles végétales (45,7% et 33,9%) et du Sucre (27,3% et 33,9%). On peut donc conclure à ce niveau que la plupart des produits faisant l'objet de ce commerce ont connu des taux de croissance positif et parfois élevé en 2002 qui ne peuvent s'expliquer que par le récent resserrement de la politique commerciale au Nigeria. Eu égard à ces tendances, on peut conclure que si le Tec a eu des effets négatifs certains au cours de sa première année d'application, il ne détermine outre mesure le niveau du commerce de réexportation compte tenu de son dynamisme et de l'adaptabilité des différents opérateurs

53- L'élargissement du Tarif Extérieur Commun à la CEDEAO , selon une étude du Ministère béninois des finances , va se traduire par une baisse générale des droits de porte pour les produits de la zone et conséquemment une augmentation des importations nigérianes en provenance de la sous-région. La même étude estime que la demande nigériane d'importation intra communautaire augmentera de 18,5% en volume du fait de cet élargissement. Cela constitue donc une opportunité pour le Bénin qui dispose d'une longue tradition commerciale avec ce pays.

54- Toutefois, la réaction des exportations nationales à cet élargissement dépendra de la capacité des industries nationales à répondre à cette nouvelle demande et des possibilités de spécialisations existantes. L'étude de la compétitivité-coût réalisée par la Cellule d'Analyse de Politique Economique en 2000 met en exergue la faible compétitivité des industries béninoises par rapport celles du voisin pour l'ensemble des branches industrielles, alors que les branches comme "l'alimentation et les tabacs", "le travail du bois" et les "ouvrages en métaux" présentent une meilleure compétitivité. Les chances de survie des exportations nationales dans cet élargissement dépendront de la réaction de l'économie en terme de spécialisation.

55- Les chances de survie de la réexportation en cas d'élargissement du TEC à la CEDEAO sont minces. Le commerce de réexportation constitue le maillon le plus important du commerce bénino-nigérian. D'après les estimations du Lares et al (1999), il représente entre 20 et 30% des recettes douanières et 11 et 14% des recettes fiscales totales du Bénin. Il dépend de plusieurs facteurs dont le plus important est le différentiel de politique économique entre les deux pays. De ce fait, l'élargissement du Tec UEMOA à la CEDEAO se traduira par une harmonisation de la politique commerciale qui risque de conduire à la disparition de ce type de commerce. En effet, la baisse de la tarification douanière et la suppression des prohibitions au Nigeria augmenteront fortement le coût de la fraude et diminueront la compétitivité des produits entré au Nigeria par ce canal. La conséquence sera donc une réduction importante des importations du Bénin en provenance et du reste du monde et une contraction voire une disparition du commerce de réexportation. Cette conclusion peut paraître osée eu égard au caractère dynamique de ce type de commerce. Tassou (2002) a montré, en effet, que la poursuite du commerce de réexportation reste liée à trois "crans de sûreté" : le caractère partiel des mesures de libéralisation au Nigeria, le caractère autorégulé des taxes informelles payées et la recherche permanente d'opportunités commerciales par les ré exportateurs.

CONCLUSION

56- Au terme de cette note qui présente le Sous-espace Est, il se dégage un certain nombre de conclusions

- Le Nigeria demeure le moteur du sous-espace, pays autour duquel se construit toute la dynamique de cette zone³². Des facteurs de nature différente s'interfèrent pour impulser toutes les transformations qui s'y opèrent. D'une part, il y a les déterminants structurels qui tiennent à la taille démographique et au poids économique du Nigeria. Ces données demeureront une pesanteur permanente avec qui, il faudra compter quelque soit la nature des réformes à entreprendre. D'autre part il y a les facteurs conjoncturels matérialisés par les différences de politiques économiques. Les effets induits par leur prolongement dans le temps sur les acteurs, l'espace et l'économie, font qu'il faut plus qu'une simple volonté politique pour les rendre positifs.
- Les enjeux des politiques sectorielles et notamment de la PAC sont nombreux. Ils se posent en terme de préoccupation de sécurité alimentaire, qui bien que relativement bien satisfaisant, ne comporte pas moins de problèmes au regard de l'évolution des habitudes alimentaires. L'accélération du processus d'urbanisation dans la région contribue à réorienter les habitudes alimentaires vers des produits dans lesquels la région demeure peu performante : le blé, et surtout le riz. Si nombre d'acteurs sont convaincus, qu'il faudra longtemps encore compter sur les approvisionnements extérieurs pour satisfaire la demande zonale de blé, ils pensent fermement que le cas du riz peut être résolu autrement. En effet en dépit de l'échec des efforts entrepris ces dernières années pour promouvoir la culture de cette céréale, beaucoup de décideurs publics et d'acteurs à la base pensent que la PAC doit définir des stratégies de valorisation des énormes potentialités de la sous-région.
- Le second enjeu est plus pernicieux, en ce sens qu'il se pose en terme de survie de certains Etats, voire de certains acteurs. En effet la PAC, ou toute autre politique sectorielle, tout en renforçant la position de certains pays comme le Niger, peut poser de sérieux problèmes de reconversion à d'autres comme le Bénin. La PAC suppose également pour d'autres pays comme le Nigeria, une refonte globale de leur politique tarifaire largement protectionniste. Elle suppose de convaincre les autorités nigérianes de l'importance de l'Afrique de l'Ouest pour leur économie, ce dont ils sont actuellement moins persuadés

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :

EGG J. Note sur les facteurs de l'échange de produits alimentaires entre le Niger et le Nigeria. Montpellier : INRA / GEI, décembre 1985, 24 p. + annexes.

IGUE J.- Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigeria : les cas du Bénin et du Niger.- Montpellier : GEI-INRA-ESR, 103p., mars 1985.

EGG J. et IGUE J.- Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliers et côtiers.- Communication au Colloque Club du Sahel (O.C.D.E.)/C.I.L.S.S. de Mindelo (Cap Vert) 1-6 décembre 1986.- In : "Les politiques céréalières dans les pays du Sahel". Actes du colloque de Mindelo 1-6 décembre 1986 - Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou: CILSS, pp. 255-283, 1987.

EGG J.- Le Nigeria et la stratégie alimentaire du Niger (Document de réflexion sur la stratégie alimentaire à long terme pour le Niger).- Niamey : Ministère du Plan du Niger, Paris : IRAM, 41p, mai 1987.

EGG J. L'incidence du Nigeria sur les stratégies de développement du Niger. Montpellier : avril 1987, 33 p.
1988

AMSELLE J.L. et GREGOIRE E. Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux. Les cas du Mali et du Niger - Nord Nigeria. INRA - IRAM - UNB, juin 1988, 70 p.

BACH D., EGG J. et PHILIPPE J. - Le Nigeria, un pouvoir en puissance. Paris : Editions Karthala, 290p, 1988.

IGUE J. Le Nigeria et ses périphéries frontalières. In : BACH, EGG et PHILIPPE (dir) ; Le Nigeria, un pouvoir en puissance ; Paris : Editions Karthala, 1998, pp 219 - 239

SARE BAGNAN I. Malanville - Gaya : Etude d'un doublet urbain à la frontière bénino-nigérienne. Mémoire de maîtrise de géographie. Université Nationale du Bénin (FLASH) : 1988, 188 p.

VALLEE O.- La dimension monétaire des échanges entre les pays du Golfe du Bénin (Nigeria, Bénin, Togo).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 66p., décembre 1988.
1989

AFOUDA A.S.- Les échanges Nord-Cameroun - Nigeria : zone de Garoua - Fotokol.- 42 p., mai 1989.

COSTE J.- Esquisse des flux régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest.- 15 p. + ann., octobre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)

EGG J., GABAS J.J. et LEMELLE J.P.- De l'espace régional aux espaces régionaux : réflexions à partir des travaux IRAM-INRA-UNB sur les politiques et les échanges céréaliers en Afrique.-In : CILSS/Club du Sahel, Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, pp. 133-146, avril 1989.

EGG J.- Disparités des politiques économiques et échanges agricoles régionaux en Afrique de l'Ouest.- 16 p., octobre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)

EGG J.- Echanges régionaux en Afrique de l'Ouest : les politiques agricoles nationales face aux espaces marchands.- In : Campagne P. et Chataigner J. (éd) : Actes du 19^e séminaire européen des Economistes Agricoles "Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique, 29-05/2-06 1989, Montpellier".- Montpellier: AGROPOLIS, pp. 195-211, 1990.

GONSALLO G.- Les échanges Nord-Cameroun - Tchad : zone de Yagoua -Kousseri.- 49 p. + annexes, mai 1989.

GREGOIRE E.- Etat et réseaux marchands dans le commerce des vivres au Niger.- 7 p., septembre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)

HARRE D. et IGUE J.- La dynamique des échanges agricoles dans l'espace Tchad, Nord Cameroun, Nord Nigeria.- 18 p., octobre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)

IGUE J.- Les périphéries nationales : support des échanges régionaux.- 15 p., septembre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)

VALLEE O.- La dimension monétaire des échanges régionaux à partir du Bénin et de la Gambie.- 28 p., octobre 1989. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989)
1990

EGG J. et IGUE J.- Espaces régionaux d'échanges et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire du CIRAD - Club du Sahel/OCDE "L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel", Montpellier, 12-14 septembre 1990.- Montpellier : INRA-ESR, 13p., septembre 1990.

EGG J., IGUE J. et COSTE J. (éd.)- Actes du séminaire de Cotonou: Synthèse et bilan des enquêtes du programme "Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest".- Paris : INRA, IRAM, UNB, 205p. + ann, 1990.

HARRE D., IGUE J., ARDITI C.- Les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigeria et le Nord Cameroun.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 100p., mai 1990.

SOULE B.G. Les échanges commerciaux entre le Nigeria et le Bénin. Janvier 1990, 50 p.

SOULE B.G. Les échanges de produits agricoles entre le Niger, le Nigeria et le Bénin. Novembre 1990, 53 p.

WETOHOSSOU C.- La fonction de réexportation céréalière du Bénin et du Togo : un relais entre le marché mondial et l'espace ouest africain.- Thèse de Master of Science. Montpellier : IAM, 160p., décembre 1990.

AFOUDA A.S.- Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord Nigeria et le Nord Cameroun (l'exemple de l'espace Garoua-Gambaru).- Thèse de Master of Science. Montpellier : IAM, 189 p., mars 1991.

GONSALLO G.- L'évaluation de la SEMRY dans le contexte des échanges régionaux, entre le Cameroun, le Nord Nigeria et le Tchad. Thèse de Master of Science. Montpellier : IAM, 149 p., janvier 1991.

GREGOIRE E. Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays Haoussa. Cahiers d'Etudes Africaines, 1991, n° 124, XXXI, pp 509 - 532.

IGUE J. Les acteurs du commerce frontalier bénino-Nigérian. INRA - IRAM - UNB : janvier 1991, 36 p.

MARTINET D. Les importations d'engrais du Nigeria au Niger par le secteur privé. I.F.D.C., juin 1991, 72 p.

MEAGHER K. Priced out of the Market : the Effect of Parallel Trade and Market Liberalization on Smallholders Incomes in Northern Nigeria. Research report prepared under a R. MacNamara Fellowship. Zaria : 1991, november, 74 p.
1992

AFOUDA A.S. et SOULE B.G.- Le Nigeria : de la crise à la relance de l'agriculture.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, 87 p., juin 1992.

BOUTRAIS J., HERRERA J. et BODPA A. Bétail, naira et franc CFA : un flux transfrontalier entre le Nigeria et le Cameroun. 1992, 14 p.

DAVODOUN C. Politiques rizicoles ouest-africaines et recherche de rente. Analyse comparée des politiques nationales de protection dans le sous-espace Est (Bénin, Niger, Cameroun, Nigeria). Mémoire de D.E.A. ENSA de Montpellier : 1992, 90 p.

HARRE D. et OYEP J.E.- Le Cameroun sous l'emprise commerciale du Nigeria ? Le cas des produits alimentaires.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, 80 p. + annexes, décembre 1992.

HERRERA J. Impact des politiques différentielles et échanges transfrontaliers Cameroun - Nigeria. Rapport de mission dans les provinces du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest. OCISCA / ORSTOM : août 1992, 36 p.

IGUE J. Le développement des périphéries nationales en Afrique. In : Tropiques, lieux et liens ; Editions de l'ORSTOM, mars 1992, pp 594 - 605.

IGUE J. Impact des politiques agricoles du Niger, du Nigeria et du Togo sur la problématique de la sécurité alimentaire au Bénin. Cotonou : ONC / GTZ, 1992, 77 p.

IGUE J. et SOULE B.G. L'Etat-entrepôt au Bénin : commerce informel ou solution à la crise. Paris : Editions Karthala, 1992, 223 p.

LARES. Le commerce parallèle des hydrocarbures au Bénin. 1992, 67 p. + annexes.

1993

AFOUDA A.S. Petites unités de transformation et évolution de la consommation des céréales et tubercules au Nigeria. IRAM, INRA-ESR, LARES, août 1993, 49 p. + annexes.

BAYIE K., ENGOLA OYEP J., HAKOUA A., HERRERA J. L'impact des mesures relatives à la convertibilité restreinte du Franc CFA de la zone BEAC sur les marchés parallèles des changes et les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigeria. OCISCA / ORSTOM : novembre 1993, 52 p.

EGG J. et IGUE J.O.- L'intégration par les marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats. Rapport de synthèse.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE/CILSS, 150 p. + annexes, avril 1993.

Version anglaise : Market Driven Integration in the Eastern Subregion : Nigeria's Impact on its Immediate Neighbors. Synthesis Report, INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE/CILSS, 144p. + annexes, Avril 1993

EGG J. (coord.)- L'économie agricole et alimentaire du Niger : vers une intégration au marché du Nigeria ? .- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, janvier 1993, 209 p.

IGUE J. Agriculture béninoise et environnement régional. CILSS / Club du Sahel / CINERGIE : janvier 1993, 73 p.

HAKOUA A. Echanges transfrontaliers entre le Nigeria et le Cameroun. Enquête OCISCA / ORSTOM. Document méthodologique pour le relevé des prix. OCISCA / ORSTOM : octobre 1993, 32 p.

GREGOIRE E. La trilogie des réseaux marchands haoussas : un clientélisme social, religieux et étatique. In : GREGOIRE E. et LABAZEE P. (dir.), Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest ; Paris : Editions Karthala, 1993, pp 71 - 99.

RENOU F. Dynamique et viabilité des grandes exploitations agricoles au Nigeria : cas d'exploitations céréalières dans quatre Etats Nigériens. IRAM, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers. Mémoire de fin d'études, octobre 1993, 67 p. + annexes.

ROMERO C. L'impact du plan d'ajustement structurel sur trois composantes du secteur agro-industriel au Nigeria : brasseries, minoteries et entreprises de l'alimentation animale. Université de Montpellier I, mémoire de DEA, octobre 1993, 84 p. + annexes.
1994

COSTE J. et COULIBALY D. Les enjeux des échanges régionaux pour la sécurité alimentaire et le développement agricole au Tchad. Rapport de la mission réalisée du 24 au 30 mars 1994. CILSS : mai 1994, 20 p. + annexes.

DAMAIS G et EGG J.- Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture au Nigeria (1986-1993). Synthèse de cinq études de cas sur le secteur céréalière. IRAM, INRA-ESR, LARES, 58p. + annexes, décembre 1994.

DAVODOUN C.- L'évolution du secteur rizicole Nigérien durant l'ajustement structurel (1986-1993. IRAM, INRA-ESR, LARES. 45p., août 1994.

GREGOIRE E. et LABAZEE P. Le fonctionnement du marché des changes parallèles et ses incidences sur les échanges céréaliers entre le Niger et le Nigeria. GRID - ORSTOM : mars 1994, 60 p.

HAMADOU S.- Le rôle du commerce avec le Nigeria dans le fonctionnement du marché des céréales au Niger. Première approche des changements introduits par la libéralisation. IRAM, INRA-ESR, LARES. 62p. + annexes, janvier 1994.

HERRERA J. Sur l'inconvertibilité du F CFA au Cameroun. In : Politique Africaine, n° 54, juin 1994, pp 47-65.

HERRERA J. Mission d'appui au LARES dans le cadre de l'étude des échanges transfrontaliers entre le Bénin et le Nigeria. DIAL : juillet 1994, 18 p. + annexes.

MEAGHER K., OGUNWALE S.A.- The grain drain : structural adjustment, cross-border trade and grain production in Northern Nigeria. IRAM, INRA-ESR, LARES, 43p., mai 1994.

OBIOZOR G.A, OLUKOSHI A.O., OBI C.I. (editors). West african regional economic integration : Nigérien policy perspectives for the 1990s. Lagos : Nigérien Institute of International Affairs, 1994, 100 p.

OLUKOSHI A.O. with OBI C. Understanding the Basis for the Reversal in January 1994 of Nigeria's Economic Policy Direction. Lagos : NIIA, 1994, 10 p.

SOLAGRAL (Réseau Stratégies Alimentaires). Le Nigeria et les perspectives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Club du Sahel : 1994, 36 p.

SOULE B.G. Echanges régionaux et régulation des marchés agricoles. Le cas du Bénin et du Niger en relation avec le Nigeria. Thèse de doctorat. ENSA de Montpellier : septembre 1994, 325 p. + annexes. 1995

COSTE J., EGG J. Programme "suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et les pays voisins". Rapport d'étape sur l'avancement des travaux. IRAM, INRA-ESR, LARES, 38p., juillet 1995.

HERRERA J. La hausse des prix à la consommation et la dépréciation du taux de change réel du F CFA (23 p.). Les échanges transfrontaliers et marchés parallèles à la suite de la dévaluation du F CFA (19 p). In : CERED-FORUM, DIAL ; Etude macro-économique sur le Cameroun après la dévaluation ; Ministère de la Coopération, CFD, janvier 1995.

HERRERA J. et MASSUYEAU B. L'influence du Nigeria sur l'évolution des prix, taux de change et flux transfrontaliers des pays voisins de la Zone Franc : le cas du Bénin et du Cameroun. DIAL : mai 1995, 37 p.

HERRERA J. Vers un rééquilibrage du commerce transfrontalier entre le Cameroun et le Nigeria ? Rapport de mission au Cameroun du 13 au 28 mai 1995. DIAL : juin 1995, 23 p.

HERRERA J. La détermination du taux de change parallèle naira / F CFA et implications pour les politiques macro-économiques de la zone franc : un éclairage à partir du cas camerounais (23 p). In : Comportements micro-économiques et réformes macro-économiques dans les pays en développement ; AUPELF-UREF, 1995.

LAMBERT L.- Mise en place d'un dispositif de suivi des échanges agricoles Niger-Nigeria. Rapport de missions au Niger (10 au 27 novembre 1994 et 2 au 11 février 1995). IRAM, INRA-ESR, LARES, 17p., mars 1995.

LARES. Le commerce frontalier entre le Bénin et le Nigeria. Rapport de synthèse. CFD : février 1995, 60 p.

LARES. Commerce informel et dévaluation du franc CFA. Les échanges frontaliers de produits manufacturés Bénin / Nigeria (décembre 1993 - avril 1995). CFD : Notes et Etudes n° 56, décembre 1995, 58 p.

LARES.- Les échanges de produits agricoles entre le Bénin et le Nigeria. Rapport de synthèse. IRAM, INRA-ESR, LARES : juillet 1995, 46 p. + annexes.

OCISCA. Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria. Rapport final de l'observatoire OCISCA. février 1995, 150 p.

OLUKOSHI A.O. The FCA Devaluation re-visited : A Nigérian Critique. Lagos : NIIA, 1995, 7 p.

YERIMA B. Contrats et dynamique des filières de produits agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest : le cas des filières maïs et manioc au Bénin et au Nigeria. Mémoire de DEA. Université de Montpellier I et ENSAM : septembre 1995, 117 p.
1996

COGNEAU D., HERRERA J. et ROUBAUD F. La dévaluation du F CFA au Cameroun. Conséquences a priori, bilan conjoncturel et perspectives. In : Economie et Sociétés, n° 33, 1/1996, pp 169-203.

COSTE J. Programme "suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et les pays voisins". Rapport de mission au Niger et au Benin (22 septembre - 7 octobre 1996). IRAM, INRA-ESR, LARES, 35p. + annexes, décembre 1996.

ENGOLA OYEP J., KAMANDA BAYIE C.- Approche des échanges de produits agro-pastoraux entre le Cameroun et le Nigeria de janvier 1994 à juin 1995. IRAM, INRA-ESR, LARES, 41p., juin 1996.

GREGOIRE E. Le marché parallèle des changes monétaires entre le Niger et le Nigeria et la dévaluation du Franc CFA. In : GREGOIRE E., LAMBERT A., MEAGHER K. ; Evolution et réorganisation des échanges de produits agricoles entre le Niger et le Nigeria et des marchés parallèles de change de janvier 1994 à mai 1995. IRAM, INRA-ESR, LARES, juin 1996, pp 93-111.

HAMADOU S. Evolution récente des échanges de céréales et de niébé du Niger avec le Nigeria. Communication à l'atelier régional "Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins", Cotonou, 29 mai - 1° juin 1995. INRA-IRAM-LARES : Mai 1996, pp 87-98.

HERRERA J., avec la collaboration de MASSUYEAU B. Les échanges transfrontaliers informels entre le Cameroun et le Nigeria. Bilan deux ans après la dévaluation. Observatoire des échanges transfrontaliers Cameroun-Nigeria, DSCN - DIAL : mars 1996, 100 p.

IRAM - INRA - LARES. Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins. Rapport final de la première phase (1994/95). Paris : Ministère de la Coopération, février 1996, 33 p. + annexes.

IRAM - INRA - LARES. Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins. Actes de l'atelier régional (Cotonou, 29 mai - 1^o juin 1995). Mai 1996, 135 p. + annexes.

LAMBERT A. et LAMA J. Evolution et réorganisation des échanges de produits agricoles entre le Niger et le Nigeria. In : GREGOIRE E., LAMBERT A., MEAGHER K. ; Evolution et réorganisation des échanges de produits agricoles entre le Niger et le Nigeria et des marchés parallèles de change de janvier 1994 à mai 1995. IRAM, INRA-ESR, LARES, juin 1996, pp 7-34.

LARES. Note sur le marché parallèle de changes entre le Bénin et le Nigeria. Communication à l'atelier régional "Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins", Cotonou, 29 mai - 1^o juin 1995. INRA-IRAM-LARES : Mai 1996, pp 45-54.

MEAGHER K., OGUNWALE S.A., AHMED B., SANNI S.A., ABDUSALAM Z., OMOLEHIN R. Officials reforms and parallel adjustment : recent changes in the operation of the cross-border trade between Nigeria and Niger, 1994-95. In : GREGOIRE E.,

LAMBERT A., MEAGHER K. ; Evolution et réorganisation des échanges de produits agricoles entre le Niger et le Nigeria et des marchés parallèles de change de janvier 1994 à mai 1995. IRAM, INRA-ESR, LARES, juin 1996, pp 35-91.

OBI C.I. Synthesis Report of the Nigérien Network on Cross Border Trade. Communication à l'atelier régional "Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins", Cotonou, 29 mai - 1^o juin 1995. INRA-IRAM-LARES : Mai 1996, pp 99-108.

OLUKOSHI A.O., OBI C.I. The Main Economic Policies in Nigeria (1990-1995). Communication à l'atelier régional "Suivi des échanges commerciaux entre le Nigeria et ses voisins", Cotonou, 29 mai - 1^o juin 1995. INRA-IRAM-LARES : Mai 1996, pp 15-29.
1997

CHABRY J. Les échanges informels entre le Bénin et le Ghana, LARES-MCAC (Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle)-CERDI, Cotonou, juillet 1997, 89 pages + annexes.

GALTIER F. Etude sur le commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria : une approche par le recyclage des monnaies, Cotonou, mai 1997, LARES-MCAC, 59 pages + annexes.
1998

EGG J. et HERRERA J. Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique Subsaharienne, Autrepart n°6, éditions de l'aube, Orstom, 1998, 210 pages.

VIGNON G. Estimation des importations de produits nigériens au Bénin, Cotonou, décembre 1998, LARES-SCAC (Service français de Coopération et d'Action Culturelle), 47 pages + annexes.
1999

JOGUET V. Incidence de la mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA sur le commerce bénino-nigérian, LARES-SCAC, à paraître en novembre 1999.

SOULE Bio Goura, Perspectives des échanges entre le Nigeria et ses voisins, club du Sahel de l'OCDE

2. L'ECHO DES FRONTIERES

- . N° 1 : juillet - septembre 1995. Fiche thématique : les échanges transfrontaliers de produits pétroliers.
- . N°2 : octobre - décembre 1995. Fiche thématique : évolution de la compétitivité des produits de la Zone Franc depuis la dévaluation.
- . N°3 : janvier - mars 1996. Fiche thématique : les flux régionaux de coton.
- . N°4 : avril - juin 1996. Fiche thématique : les flux régionaux d'engrais.
- . N°5 : juillet - septembre 1996. Fiche thématique : le commerce régional de produits pharmaceutiques.
- . N°6 : octobre - décembre 1996. Fiche thématique : les flux régionaux de bétail.
- . N°7 : janvier - mars 1997. Fiche thématique : les flux régionaux de produits maraîchers.
- . N°8 : avril - juin 1997. Fiche thématique : les opérateurs béninois du commerce informel lorgnent-ils du côté du Ghana ?
- . N°9 : juillet - septembre 1997. Fiche thématique : sécurité alimentaire et échanges régionaux de céréales.
- . N°10 : octobre - décembre 1997.
- . N°11-12 : janvier - juin 1998. Fiche thématique : le commerce transfrontalier de tissus imprimés et de fripes. Fiche de synthèse : après deux ans d'observation des échanges transfrontaliers.
- . N°13 : juillet - septembre 1998.
- . N°14 : octobre - décembre 1998.

3. NOTE DE CONJONCTURE DE L'OBSERVATOIRE DES FRONTIERES DU CAMEROUN

- . Note de conjoncture sur les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria. 1° trimestre 1995/96. DSCN-DIAL, octobre 1995, 25 p.
- . Note de conjoncture sur les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria. 4° trimestre 1995. DSCN-DIAL, avril 1996, 26 p.
- . Note de conjoncture sur les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria. 1° trimestre 1996. DSCN-DIAL, mai 1996, 29 p.
- . Note de conjoncture sur les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria. Second semestre 1996. DSCN-DIAL, février 1997, 50 p.

Agbodjan J. L. P.(2002): "La compétitivité comparée des industries manufacturières béninoises et nigérianes", Atelier de présentation de l'étude sur le commerce de véhicules d'occasion au Bénin : Problématique et enjeux régionaux, Lares-SCAC, Cotonou

L'Echo des frontières n° 1 -27, Lares Cotonou

Houeninvo T (1999), "Impact des accords de l'UEMOA sur l'économie béninoise" Document de travail. n°001 CAPE, Cotonou.

INSAE/DSEE (1999), Impact du Tarif extérieur commun sur les échanges commerciaux avec le Nigeria, étude réalisée pour le compte du comité ad hoc Tec.

INSAE /DSEE (2003), Les grands traits du commerce extérieur du Bénin en 2002, document de travail.

INSAE/DSS (2002), Suivi socio-économique des comportements des agents économiques induits par le Tarif extérieur commun, document de travail.

Joguet V.(1999), Incidence de la mise en place du Tec de l'UEMOA sur le commerce Bénino-Nigerian, document de travail, Lares, Cotonou.

Lares et Al (1999), Fiscalité relative aux transactions entre le Bénin et le Nigeria, étude réalisée pour le compte du Ministère des finances et de l'économie, Cotonou.

Ministère des Finances et de l'Economie [2002],

Tassou Z. (2002), "le commerce de réexportation entre le Bénin et le Nigeria : vice ou vertu?" Atelier de présentation de l'étude sur le commerce de véhicules d'occasion au Bénin : Problématique et enjeu régionaux, Lares-SCAC, Cotonou.

Vodounou C., A. Adjovi (1999), Impact du tarif extérieur commun sur le commerce extérieur du Bénin, document de travail n°002 CAPE.

IBRO Manomi, 2003 ; Premier bilan de l'impact du TEC UEMOA sur le commerce extérieur du Niger- LARES IRAM , 72 pages

BELLO RAFIOU, 2003, Impact du TEC UEMOA sur l'économie béninoise , LARES /IRAM

BARD, C, COSTE J et SOULE BG, 2002, analyse de la compétitivité régionales des filières tomate et pomme de terre au Bénin, au Niger et au Nigeria

ANNEXE

Tableau : Evolution du taux de change Naira/f FCFA au marché parallèle de 2001-2003 sur quelques places commerciales du sous-espace

	Cotonou			Maradi			Lagos			Kano		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
jan	5,78	5,48	4,72		5,42	4,71	5,95	5,66	5,02	5,75	5,48	4,76
Fév	5,63	5,35	4,59	5,51	5,5	4,56	5,73	5,5	4,81	5,63	5,35	4,58
Mars	5,56	5,47	4,55	5,46	5,61	4,44	5,66	5,52	4,72	5,54	5,47	4,57
Avril	5,33	5,49	4,45	5,28	5,54	4,41	5,44	5,63	4,6		5,53	4,46
Mai	5,29	5,36	4,18	5,18	5,36	4,15	5,44	5,51	4,51		5,43	4,2
Juin	5,43	5,19	4,22	5,36	5,22	4,21	5,55	5,35	4,49	5,42	5,26	4,2
Juil	5,5	5,01	4,29	5,4	5,04	4,29	5,6	5,15	4,45	5,54	5,09	4,28
Août	5,39	4,99	4,21	5,37	4,95	4,31	5,5	5,13	4,3	5,41	4,98	4,21
Sept	5,27	4,96	4,23	5,34	5,01	4,28	5,25	5,1	4,18	5,26	4,94	4,21
Oct	5,28	4,91		5,43	4,99		5,51	5,09		5,31	4,94	
Nov	5,35	4,86		4,44	4,95		5,53	5,02		5,33	4,92	
Déc	5,35	4,83		5,43	4,88		5,59	5,09		5,39	4,85	

Source : Base de données Lares

IMPORT PROHIBITION LIST (TRADE)

THE UPDATE OF SHEDUL 3 OF NIGERIA CUSTOMS TARRIF 12.3.03

<u>NO</u>	<u>DESCRIPTION OF GOODS</u>	<u>H.S. CODE</u>
1	SORGHUM	1007.0000
2	MILLET	1008.2000
3	WHEAT FLOUR	1101.0000
4	GYPSUM	2520.1000
5	VEGETAL OIL IN BULK	1508.1000 & 1508.9000
6	MOSQUITO REPELLANT COILS	3808.1100
7	PETREADED OR USED TYRES	4012.1000 – 4012.9000
8	GAMING MACHINES	9504.1000 – 9504.3000
9	SECOND-HAND CLOTHES	6101.1000 - 6115.9900 & 6117.1000 - 6304.99000
EXCEPT 6310.1100		
(ALSO REFLECT UNDER SCHEDUL 4 (ABSOLUTE PROHIBITION))		
10	USED FRIDGERS	8414.1000 - 8418.6900
11	USED AIR CONDITIONING UNIT	8415.1000 - 8415.8300
12	USED COMPRESSORS	8414.3000 - 8414.4000
13	BAGGED CEMENT	2523.2910
14	VEHICLES OF ANY KIND THROUGH THE LAND BORDERS	8701, 8702, 8703, 8704, 8705, 8709 , 8716
15	VEHICLES THAT ARE ABOVE BUSES, EIGHT (8) YEAR FROM THE DATE, LORRIES, & OF MANUFACTURE	8703 (TRACTORS TRAILER HEADS ARE EXEMPTED)
16	TEXTILES OF ANY KIND THROUGH THE LAND BORDERS	CHAPTERS 52 – 63
17	PRINTED FABRICS (ANKARA) SUSPENDED FROM IMPORTATION IN YEAR 2003	CHAPTERS 52 – 55
18	CONTAINERIZED GOODS THROUGH THE LAND BORDER	ANY KIND OF GOODS
19	FROZEN POURTRY	0207.1100 – 0107.3600
20	CASSAVA & CASSAVA PRODUCTS	0714.1000, 1106.2000 1108.14000
21	FRUIT JUICE IN RETAIL PACKS	2009.1100 - 2009.9000
22	TABLE WATER (SAPRKLING / NON SPARKLING)	2201.1000 & 2201.9000
23	TOOTH PICK	4421.9000
24	SPAGHETTI & NOODLES	1902.1100 – 1902.4000
25	BISCUITS OF ANY TYPE	1905.3000
26	DRUG AND OTHER REGULATED PRODUCTS THROUGH THE LAND BORDERS	3001.1000 – 3006.6000

GOODS : THE IMPORTATION OF WHICH IS ABSOLUTELY PROHIBITED

■ ABSOLUTE PROHIBITION (OTHER THAN TRADE)

1. Air pistols
2. Airmail photographic printing paper
3. Base or counterfeit coin of any country
4. Beads composed of inflammable celluloid or other similar substances
5. Blank invoices
6. Coupons for foreign football pools or betting arrangements
7. Cowries
8. Exhausted tea mixed with other substances. For the purpose of this Item, "exhausted tea" means any tea which has been deprived of its Proper quality, strength or virtue by steeping, infusion, decoction or other Means.
9. Implements appertaining to the reloading of cartridges.
10. Indecent or obscene prints, paintings, books, cards, engraving or any I Indecent or obscene articles.
11. Manillas
12. Matches made with white phosphorous.
13. Materials of any description with a design which, considering the purpose For which any such material is intended to be used, is likely in the opinion Of the President to create a breach of peace or to offend the religious Views of any class of person in Nigeria
14. Meat, vegetables or other provisions declared by a health office to be Unfit for human consumption.
15. Piece goods and all other textiles including wearing apparel, hardware of all kinds crockery and china or earthenware goods bearing inscriptions (whether in Roman or Arabic characters) from the Koran or from the traditions and commentaries on the Koran.
16. Pistols disguised in any form.
17. Second-hand clothing.
18. Silver or metal alloys coins not being legal tender in Nigeria.
19. Spirits –
 - (1) other than –
 - (a) alcoholic bitters, liqueurs, cordials and mixtures admitted as such in his discretion by Comptrollers-General and which are not deemed to be injurious spirits the meaning of any enactment or law relating to liquor licensing;
 - (b) brandy, i.e. spirit –
 - (i) distilled in grape-growing countries from fermented grape juice and from no other materials, and
 - (ii) stored in wood for a period of three years;
 - (c) *© drugs and medical spirits admitted as such in his discretion by the Comptroller-General;*
 - (d) gin, i.e.
 - (i) produced by distillation from a mixed mash of cereal

- grains only saccharified by the diastase of malt and then flavoured by re-distillation with juniper berries and other vegetable ingredients and of a brand which has been notified as an approved brand by notice the Gazette and in containers labelled with the name and address of the owner or the brand; or
- (ii) produced by distillation at least three times in a pot-still from mixed mash of barley, rye and maize saccharified by the diastase of malt and then rectified by re-distillation in a pot-still after the addition of juniper berries and other vegetable materials;
- (e) methylated or denatured spirits, i.e.
- (i) mineralised methylated spirit mixed as follow : - to every ninety parts by volume of spirit nine and one-half of part by volume of wood naphtha and one-half of one part by volume of crude pyridine and to every 455 litres of the mixture 1.7 litres of mineral naphtha or petroleum oil and not less than 0.7 grammes by weight of powdered aniline dye (methyl violet) and so in proportion for any quantity less than 455 litres; and
 - (ii) industrial methylated spirits imported under license from Comptroller-General and mixed as follows: -to every ninety-five parts by volume of spirits five parts by volume of wood naphtha and also one-half by volume of the mixture; and
 - (iii) spirit denatured for a particular purpose in such manner as the Comptroller-General in any special circumstance may permit;
- (f) Perfumed spirits
- (g) Rum, i.e;
- (i) distilled direct from sugar-cane products in sugar-cane growing countries; and
 - (ii) Stored in wood for a period of three years.
- (h) Spirit imported for medical or scientific purposes, subject to such conditions as the Comptroller-General may prescribe;
- (i) Spirits totally unfit for use as potable spirits admitted to entry as such in the discretion by the Comptroller-General; and
- (j) Whisky, i.e. a spirit-
- (i) obtained by distillation from a mash or cereal grains saccharified by the diastase of malt; and
 - (ii) stored in wood for a period three years.
- (2) Containing more than forty-eight and one-half per centum of pure alcohol by such other spirits which the Comptroller-General, in his discretion may allow to be imported subject to such conditions as he may see fit to impose.
- (3) Weapons of any description which in the Comptroller-General are designed for the discharge of any noxious liquid, gas or other similar substance and any ammunition containing or in the opinion of the Comptroller-General designed or adapted to contain any noxious liquid, gas or other similar substances